

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-président

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

Membres

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 août 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE196676001**

Accorder un contrat à l'entreprise Construction Gamarco Inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à la suite de l'appel d'offres public # 5986 (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 28 268 777,20 \$ (contrat : 23 865 578,05 \$ + contingences : 3 579 836,71 \$ + incidences : 823 362,44 \$), taxes incluses.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Christian Arseneault
Vice-président

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196676001

Accorder un contrat à l'entreprise Construction Gamarco Inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à la suite de l'appel d'offres public # 5986 (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 28 268 777,20 \$ (contrat : 23 865 578,05 \$ + contingences : 3 579 836,71 \$ + incidences : 823 362,44 \$), taxes incluses.

À sa séance du 31 juillet 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 7 août 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'adjudicataire travaillera sur les deux glaces de l'aréna en même temps, l'arrondissement souhaitant que les travaux soient réalisés dans une seule et même phase. Ils ont aussi compris que la portée des travaux peut varier d'un projet d'aréna à un autre en raison des caractéristiques de chaque bâtiment.

Pour la Commission, il est évident que le Service a développé au fil des ans une expertise considérable qui lui permet d'estimer avec précision, dans la plupart des cas, le coût des travaux.

Enfin, les membres ont bien compris que la mise en place de systèmes de réfrigération à l'ammoniac continue d'être l'option privilégiée par le Service pour les arénas, compte tenu de leur efficacité et de la présence de plusieurs fournisseurs sur le marché.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE196676001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.